

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal
par le Conseil des métiers d'art du Québec
24 janvier 2005

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

**Projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal
par le Conseil des métiers d'art du Québec
24 janvier 2005**

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

La première association québécoise d'artisans professionnels a été créée en 1949. Dans sa forme contemporaine, le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) existe depuis maintenant quatorze ans, soit depuis l'adoption de la Loi sur le statut de l'artiste en 1988. Le CMAQ a alors obtenu le mandat de représenter l'ensemble des artisans professionnels du Québec. Plus de 825 artistes et artisans créateurs reconnus comme professionnels en sont membres, dont quelque 270 ont leur atelier à Montréal. Parmi ceux-là, plusieurs mettent leur art au service de divers travaux de restauration de monuments, d'édifices ou d'objets ayant une valeur patrimoniale : des artistes verriers restaurent des vitraux; des ébénistes d'art restaurent des escaliers et des boiseries; des orfèvres restaurent des objets de table ou d'art religieux; des artistes peintres décorateurs restaurent des murs, meubles et ornements peints ou dorés; des ferronniers d'art réparent des escaliers; des tailleurs de pierre restaurent des façades; etc.

LA POLITIQUE DU PATRIMOINE ET LES MÉTIERS D'ART

Le Conseil des métiers d'art du Québec a présenté en novembre 2003 un mémoire au Groupe-conseil de la Ville de Montréal sur le Patrimoine, mémoire dans lequel il énonce ses préoccupations et ses attentes par rapport à la Politique du patrimoine dont la Ville veut se doter.

À la lecture du projet de Politique du patrimoine paru à l'automne 2004, nous avons été heureux de constater que certaines des préoccupations que nous avons exprimées s'y retrouvent. Soulignons entre autres l'importance accordée à la protection du patrimoine dans l'ensemble de la gestion municipale, la proposition de compléter et diffuser les inventaires du patrimoine montréalais, la volonté de la Ville de devenir un propriétaire et un gestionnaire exemplaire de son propre patrimoine ainsi que le projet de la Ville de mettre l'accent sur la promotion du patrimoine montréalais auprès de ses citoyens. Nous ne pouvons que féliciter et appuyer la Ville dans sa volonté exprimée de mettre en place des mesures incitatives efficaces visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Cependant, nous avons été à la fois étonnés et déçus de constater le peu de références faites aux artisans professionnels des métiers d'art de même qu'à leurs savoir-faire, et ce, dans l'ensemble du projet de Politique du patrimoine.

IMPORTANTANCE DE L'ARTISAN POUR LE PATRIMOINE

Nous avons souligné dans notre mémoire le rôle et les réalisations des artisans dans la construction et l'élaboration du patrimoine bâti, mobilier et artistique de Montréal. Nous avons déploré que cette contribution cruciale des professionnels en métiers d'art soit demeurée trop souvent méconnue.

Or nous constatons que le projet de politique du patrimoine tel que formulé ne corrige en rien cette situation.

Nous savons que depuis la fondation de Montréal, les artisans ont façonné le corps et l'âme du patrimoine montréalais. Ce sont eux qui, avec leurs savoir-faire, leurs expériences et leur créativité ont forgé le visage de Montréal. Que l'on fasse référence aux façades de pierre sculptée du Vieux-Montréal, aux vitraux des églises et des demeures, aux plâtres ornements, aux fers forgés, aux boiseries ouvragées, aux vases sacrés ou aux monuments qui agrémentent les parcs de Montréal, nous retrouvons toujours l'esprit et la main de l'artisan. Partout ces œuvres sont présentes, peu importe où le regard se pose.

Le patrimoine matériel de Montréal est majoritairement d'origine modeste et a été réalisé par des travailleurs anonymes : les artisans. Leur contribution au patrimoine s'est parfois prêtée à des collaborations informelles mais stratégiques avec les architectes. Généralement méconnu, l'apport des artisans à la conception et à la réalisation est fondamental.

Il nous apparaît donc de la plus haute importance de tenir compte de leur travail dans la Politique du patrimoine. Les artisans sont des acteurs incontournables sans qui le patrimoine matériel n'existerait pas et sans qui le patrimoine immatériel des savoir-faire perdrait une bonne part de son contenu.

LA LOI 181 ET LA QUALITÉ DES TRAVAUX EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Nous avons souligné dans notre mémoire l'importance de la Loi 181¹ pour ce qui a trait à la qualité d'exécution de certains travaux relevant des métiers d'art sur les chantiers patrimoniaux :

Pendant plusieurs années, les règles régissant l'industrie de la construction ont énormément limité la présence des artisans créateurs et restaurateurs sur tous les chantiers, en exigeant d'eux des cartes de compétence inappropriées pour les types de travaux nécessaires. Des ateliers d'artisans ont dû fermer leurs portes, entraînant la perte de compétences précieuses. Cette situation déplorable a été portée à l'attention du gouvernement québécois par le Conseil des métiers d'art. En décembre 2001, l'Assemblée nationale adoptait un amendement d'importance (loi 181) à la Loi du travail² : depuis, les artisans professionnels membres du Conseil des métiers d'art sont exclus de la Loi du travail et peuvent installer leurs œuvres d'art librement sur les chantiers; les artisans spécialisés en restauration bénéficient de pareilles exemptions pour mettre leurs savoir-faire à profit. Nous croyons très important que la Ville assure la promotion et la reconnaissance des savoir-faire des artisans en matière de patrimoine pour garantir la qualité des travaux de restauration.

À aucun endroit du projet de Politique du patrimoine il n'est fait mention de cette loi qui est pourtant primordiale pour assurer la qualité de plusieurs types de travaux dans les projets impliquant des édifices patrimoniaux.

LA VILLE ET LES MÉTIERS D'ART

La Ville de Montréal a, par le passé, posé des gestes concrets pour reconnaître la place importante des métiers d'art et de ses artisans dans la vie montréalaise. La création du Prix François-Houdé par la Ville en 1996 en est un. Nous croyons que ce geste de reconnaissance devrait apparaître dans la section de cette Politique du patrimoine où sont énumérés les jalons de l'expérience montréalaise en matière de patrimoine.

¹ Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction.

² Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Nos recommandations

Nous souhaitons donc que la Ville considère les recommandations suivantes dans l'élaboration de sa Politique du patrimoine :

IMPORTANCE DE L'ARTISAN POUR LE PATRIMOINE

Première recommandation

Nous recommandons que soit reconnue la contribution de l'artisan, au même titre que celle de l'architecte, par exemple lorsqu'il est question d'établir la valeur patrimoniale d'un édifice ou de toute autre œuvre. La créativité tout comme la « façon », la qualité du travail, le « savoir-faire », qui sont intrinsèques à la composition de tout objet ou bâtiment doivent être nécessairement pris en considération lorsqu'on évalue une œuvre patrimoniale.

Deuxième recommandation

Nous recommandons qu'à la section 3.2 traitant de la valeur patrimoniale (page 31), soit introduite la notion de métier d'art et d'artisan. Le texte définissant ce qui peut être considéré comme patrimoine pourrait se lire comme suit :

« de l'intérêt du point de vue de l'art, qui inclut l'architecture, **les métiers d'art**, l'architecture de paysage et l'urbanisme, réfère au concepteur, à **l'artisan**, au contexte de la réalisation et aux qualités intrinsèques... »

LA LOI 181 ET LA QUALITÉ DES TRAVAUX EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Troisième recommandation

Étant donné l'importance de la Loi 181 pour les artisans professionnels en métiers d'art, loi permettant l'accès aux chantiers pour y exercer librement leur métier en excluant de l'application de la Loi sur les Relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction, certains travaux exécutés par des artistes professionnels membres d'une association reconnue dans le domaine des métiers d'art

Étant donné également l'importance de cette loi quant à son effet sur la qualité d'exécution des travaux effectués sur des immeubles patrimoniaux, nous recommandons d'ajouter dans l'encadré énumérant les principales lois relatives à l'action municipale en patrimoine (page 36)

« Loi sur le bâtiment (...), Code de la construction (...), **Loi 181** et autres codes et règlements afférents »

Quatrième recommandation

Étant donné que les artisans professionnels en métiers d'art ne peuvent avoir accès aux chantiers de l'industrie de la construction que depuis tout dernièrement (Loi 181), il ne s'est pas encore établi de tradition de collaboration entre ces deux secteurs. Nous

considérons essentiel d'encourager cette industrie à s'ouvrir davantage à la collaboration avec les artisans professionnels en métiers d'art.

Nous recommandons donc que dans la section 5.1 traitant du système d'organisation de l'action en patrimoine (page 48), et qui s'adresse à l'industrie de la construction, soit ajouté un point proposant

« d'encourager l'industrie à développer des partenariats avec les artisans professionnels en métiers d'art porteurs de traditions ou spécialisés en conservation ».

La ville et les métiers d'art

Cinquième recommandation

Étant donné que les artisans en métiers d'art ont joué et jouent encore un rôle de premier plan dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine à Montréal, nous recommandons qu'à la page 20, où il est question de la contribution du secteur privé à la mise en valeur du patrimoine montréalais, soit ajouté :

« les artisans en métiers d'art » à la liste des contributeurs.

Sixième recommandation

La Ville a par le passé posé des gestes concrets en vue d'affirmer l'importance des métiers d'art dans la vie montréalaise. Dans le but de souligner cette contribution, nous proposons qu'à la page 22, où sont énumérés quelques jalons de l'expérience montréalaise, soit inscrit qu'en 1996, en plus d'enrichir sa collection d'œuvres :

« la Ville a manifesté d'une manière concrète son soutien aux Métiers d'art professionnels par la création du prix François-Houdé ».

Conclusion

Le Conseil des métiers d'art du Québec, organisme représentant l'ensemble des artisans professionnels en métiers d'art, souhaite exprimer clairement son appui à la Ville qui, en page 47, propose « d'établir des partenariats avec les artisans, associations et ordres professionnels pour le maintien, le développement et la promotion de pratiques responsables en patrimoine ». Ces objectifs de « pratiques responsables » sont un leitmotiv véhiculé par le Conseil des métiers d'art du Québec, tant dans ses actions au Québec qu'à Montréal. Le CMAQ, depuis sa création en 1988, a fait auprès de ses membres la promotion d'un travail de haute qualité et a toujours œuvré dans le sens d'une optimisation des savoir-faire. La Ville peut donc être assurée que nous continuerons notre action dans ce sens et que nous serons toujours prêts à travailler en collaboration avec elle dans ses projets de maintien, développement et promotion de pratiques responsables en patrimoine.

Le projet de Politique du patrimoine est peu loquace sur la manière de financer un aussi vaste programme. Tout ce que nous pouvons souhaiter c'est que la Ville reconnaisse l'importance de la mise en œuvre de cette Politique et lui accorde les budgets suffisants pour qu'elle puisse se réaliser.

Nous espérons que nos réflexions et recommandations pourront contribuer à bonifier ce projet de Politique du patrimoine qui à notre avis, peut devenir un outil important pour l'affirmation de notre identité montréalaise ainsi que pour le positionnement de Montréal comme étant une ville dotée un riche patrimoine qu'elle valorise et traite avec grand soin en collaboration avec ses partenaires.



CONSIDÉRATIONS SUR L'AVENIR DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS

Document de réflexion présenté au

GROUPE-CONSEIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL SUR LE
PATRIMOINE

par le

CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

le 12 novembre 2003

Le Conseil des métiers d'art, 350, rue Saint-Paul Est, bureau 400, Montréal (Québec) H2Y 1H2.
Téléphone : (514) 861 2787 **Télécopieur :** (514) 861 9191 **Courriel :** yvan.gauthier@metiers-d-art.qc.ca

H:\Gestion\Corporation\Études - Mémoires\Mémoires\Documents 2003\Réflexion patrimoine Montréal -
VF.doc

INTRODUCTION

Nous saluons tout d'abord la création d'un conseil dédié à la seule question du patrimoine. Nous croyons qu'il s'agit là d'un geste très important, qui devrait permettre à la Ville de Montréal de recevoir des avis et des orientations stratégiques pour une meilleure gestion du patrimoine montréalais. Nous sommes également conscients du rôle important que joue la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal dans la compréhension des dossiers patrimoniaux.

Nous remercions ensuite le Groupe-conseil d'accepter de recevoir le document produit par le Conseil des métiers d'art, document inspiré des réflexions de son comité sur le patrimoine. Jusqu'ici, les artisans des métiers d'art, pourtant acteurs importants du patrimoine bâti, mobilier et artistique, ont été peu présents dans le débat sur le patrimoine montréalais. Notre contribution vise principalement à livrer certaines réflexions, justifiées par le rôle et la place privilégiés qu'occupent les artisans des métiers d'art.

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MÉTIERS D'ART

La première association québécoise d'artisans professionnels a été créée en 1949; dans sa forme contemporaine, le Conseil des métiers d'art (CMA) existe depuis maintenant quatorze ans, soit depuis l'adoption de la Loi sur le statut de l'artiste en 1988. Le CMA a alors obtenu le mandat de représenter l'ensemble des artisans professionnels du Québec. Plus de 825 artistes et artisans créateurs reconnus comme professionnels en sont membres, dont quelque 270 ont leur atelier à Montréal même. Parmi ceux-là, plusieurs mettent leur art au service de divers travaux de restauration de monuments, d'édifices ou d'objets ayant une valeur patrimoniale : des artistes verriers restaurent des vitraux; des ébénistes d'art restaurent des escaliers et des boiseries; des orfèvres restaurent des objets de table ou d'art religieux; des artistes peintres décorateurs restaurent des murs, meubles et ornements peints ou dorés; des ferronniers d'art réparent des escaliers; des tailleurs de pierre restaurent des façades; etc.

LES ARTISANS, LES MÉTIERS D'ART ET LEUR CONTRIBUTION AU PATRIMOINE MONTRÉALAIS

Depuis la fondation de Montréal, les artisans donnent corps et âme au patrimoine montréalais. Quand le citoyen ou le touriste de passage se promène dans Montréal, il aperçoit facilement les traces multiples du travail des artisans, tant sur les monuments que sur les façades, les portes et les fenêtres des édifices publics ou privés. Les artisans ont façonné le visage du Montréal d'hier, comme ils en réalisent le visage actuel et marqueront celui de demain. Les métiers d'art ont toujours été liés étroitement au patrimoine matériel du Québec, par la création et la restauration de monuments, d'édifices et d'objets, ainsi qu'au patrimoine immatériel, par la transmission de leur savoir-faire. Ainsi, les sept écoles de métiers d'art de Montréal constituent une richesse importante pour la ville.

Or, nous sommes bien conscients que cette contribution cruciale des artisans au patrimoine montréalais reste souvent méconnue. Ainsi, nombre d'églises, de maisons, d'écoles et de bâtiments institutionnels sont, dans les faits, de véritables musées abritant vitraux, sculptures de pierre ou de bois, œuvres d'ébénisterie, d'orfèvrerie et de textile, fresques, murales, etc. Peu de gens savent que Montréal a déjà été baptisée « capitale nord-américaine du vitrail domestique ».

La contribution des artisans au patrimoine est multiforme et se prête parfois à des collaborations souvent informelles mais stratégiques avec les architectes, qui ne connaissent pas toujours bien la vie de la matière sur laquelle ils doivent travailler. L'artisan joue alors le rôle d'un lien entre la pierre, le bois, le plâtre... et le plan de l'architecte.

L'artisan conjugue aussi le passé et le présent. Acteur actif du patrimoine contemporain, il conçoit des œuvres liées à l'architecture des bâtiments; pensons, par exemple, aux oeuvres de verre ou de céramique du métro de Montréal.

RAPPEL DE QUELQUES ÉPISODES DE LA GESTION DU PATRIMOINE QUÉBÉCOIS – MAÎTRISE D'OEUVRE, IMPORTANCE DES INVENTAIRES ET VALEUR D'EXEMPLE

Notre société reconnaît depuis longtemps dans ses textes et dans ses lois et règlements l'importance de notre patrimoine. Des gestes concrets ont été posés par la population ainsi que par les pouvoirs locaux et nationaux pour préserver des éléments essentiels de notre histoire. Le territoire montréalais compte les monuments historiques et les objets les plus anciens en Amérique. La notion de patrimoine est certes ancrée comme un des éléments fondamentaux de notre identité culturelle.

Pourtant, la grande majorité des intervenants conviendra que la situation du patrimoine, particulièrement depuis la création de la nouvelle ville de Montréal, est entrée dans une période névralgique, tant sous l'angle de sa gestion, de son identification et de son financement que du point de vue de sa conservation. Il ne faudrait surtout pas perdre des acquis formant, pour notre identité montréalaise, un rempart contre l'homogénéisation culturelle liée au phénomène de la mondialisation.

On ne peut séparer la question du patrimoine montréalais de celle du patrimoine québécois dans son ensemble : en fait, les deux sont étroitement liées. Nous nous permettons donc de présenter brièvement nos préoccupations sous cet angle, car il illustre, selon nous, l'importance de considérer la gestion du patrimoine dans tous ses aspects. Il fait également ressortir qu'une gestion sérieuse du patrimoine passe par la réalisation et la diffusion d'inventaires, par des mesures énergiques de protection et de conservation et par la définition des rôles précis à distribuer aux différents acteurs sur l'ensemble du territoire.

Historiquement, la gestion du patrimoine culturel du Québec a d'abord été confiée à un seul organisme, financé par l'État québécois. En effet, dès 1922, sous l'inspiration de Louis-Athanase David, le gouvernement du Québec adopte la Loi relative à la conservation des monuments et des objets ayant un intérêt historique ou artistique, une première au Canada. Cette loi mènera à la création de la Commission des monuments historiques, qui aura pour mandat de localiser et de classer les monuments historiques. Bien que dans l'ensemble, la Commission occupe une place (et un budget) très modeste dans l'appareil de l'État, elle permet le classement et la restauration de plusieurs monuments et édifices, surtout religieux et de tradition française. Il faut signaler le

passage marquant de Gérard Morisset à la Commission dans les années 1950. Ayant réalisé au cours des années précédentes un premier *Inventaire méthodique et raisonné du patrimoine artistique*, Gérard Morisset apportera à l'organisme une sensibilité particulière à la situation des œuvres d'art. Déjà, en effet, plusieurs pièces d'orfèvrerie, sculptures, etc. disparaissent au profit de collections étrangères. Mais l'épiscopat résiste longtemps à la volonté de la Commission de classer ces biens afin d'en garder la propriété.

La création du ministère des Affaires culturelles, en 1961, modifiera le rôle et l'importance politique de la Commission, qui relèvera désormais de ce nouveau ministère. Dès lors, la Commission ne jouera plus le rôle de « maître d'œuvre gouvernemental » en matière de patrimoine. Après le départ de Gérard Morisset, Jean-Marie Gauvreau puis Marius Plamondon, respectivement directeurs de l'École du meuble et de l'École des beaux-arts à Montréal, sont nommés à la Commission pour assurer une représentation du patrimoine artistique.

Un événement déterminant viendra entre-temps menacer les objets du patrimoine religieux : en 1965, la liturgie doit s'adapter aux nouvelles orientations dégagées au récent concile Vatican II. Les églises changent leur aménagement intérieur et plusieurs œuvres d'art perdent leur fonctionnalité et disparaissent. Malheureusement, la Commission et le ministère ne jouent plus le rôle de maître d'œuvre et protecteur du patrimoine et resteront inactifs face à cette situation.

En 1971, des membres de la Commission des monuments historiques remettent en question le travail réalisé au cours des dernières décennies : la ministre des Affaires culturelles, Claire Kirkland-Casgrain, fait adopter une nouvelle loi créant la Commission des biens culturels. Cette loi introduit une nouvelle typologie, comme les notions d'arrondissement historique, de biens archéologiques, etc.; elle limite aussi la portée du droit de propriété et ouvre des possibilités de classement élargies.

La nouvelle commission s'active rapidement sur de grands enjeux immobiliers. Mais pour ce qui est des objets et des œuvres d'art, son action provoque parfois l'effet contraire à celui désiré, puisque des marchands d'art liquident rapidement des collections sur les marchés étrangers. La Commission constate elle-même, dans son rapport annuel de 1976-1977, la faiblesse de son action en ce qui concerne les inventaires : « À diverses reprises, les commissaires, vu l'absence d'un inventaire des œuvres d'art dans le domaine privé ou public, ont

manifesté leur impuissance à déceler au moins partiellement ce qui mériterait d'être protégé ou mis en valeur par le classement ou la reconnaissance. »

La Commission restera aussi muette sur deux événements survenus à Montréal dans les années 1980 :

1. En février 1982, le ministère des Affaires culturelles participe à l'encan de la grande collection d'objets d'art de la Centrale d'artisanat, rue Saint-Denis, suite à la fermeture de cette dernière. De nombreux objets précieux prennent alors le chemin de collections privées, ontariennes ou américaines.
2. Au milieu des années 1980, le Musée des arts décoratifs dispose de sa collection d'objets d'art québécois, de céramique, de verre et de mobilier. Malgré sa valeur certaine, selon nous, ce patrimoine est aujourd'hui entreposé dans des centaines de boîtes, on ne sait où.

La disparition d'objets présentant une valeur patrimoniale n'a jamais cessé. Aujourd'hui encore, le commerce réel et virtuel d'antiquités facilite la fuite de ce patrimoine. De nombreux domaines non réglementés subissent les assauts de pilleurs au profit de collections étrangères : pensons, par exemple, aux disparitions de sculptures de marbre, de bronze et de granit dans les cimetières de tout le Québec, récupérées par les collectionneurs nord-américains. Ces sculptures ont parfois été réalisées par de grands artistes.

Certains édifices montréalais ont également subi des traitements indignes de leur valeur patrimoniale. Ainsi, comment a-t-on pu autoriser l'installation de fenêtres en PVC sur l'édifice qui abrite maintenant l'hôtel Saint-Sulpice dans le Vieux-Montréal? Quelqu'un peut-il justifier qu'on ait rasé l'édifice du YMCA? Par ailleurs, les artisans ne cessent de déplorer un problème chronique : souvent, la restauration de bâtiments se fait à la pièce, sans plan d'ensemble. On refait les planchers... mais la toiture coule toujours!

RECOMMANDATIONS

Nous souhaitons que le Groupe-conseil tienne compte des recommandations suivantes dans l'élaboration de sa politique du patrimoine, afin de répondre à la nouvelle réalité de Montréal :

- La Ville de Montréal doit créer une instance centrale maître d'œuvre de la gestion de son patrimoine. Une instance centrale de gestion du patrimoine montréalais s'impose de façon urgente pour préserver les acquis et maintenir une vision homogène sur tout le territoire de Montréal. Cette instance doit se spécialiser et intégrer la gestion du patrimoine dans toutes ses dimensions : monuments, édifices, objets et œuvres d'art, etc. La protection du patrimoine doit être une préoccupation centrale pour l'ensemble de la gestion municipale.
- La Ville de Montréal doit favoriser la complétion et la diffusion des inventaires du patrimoine montréalais comme outil de sensibilisation des citoyens. Nous savons qu'au cours des dernières années, plusieurs types d'inventaires ont été réalisés : il est très important que la politique du patrimoine en favorise l'accessibilité.
- La Ville de Montréal doit promouvoir la préservation des savoir-faire et la reconnaissance de l'expertise des artisans afin d'assurer la qualité des interventions sur le patrimoine. Notre société doit investir dans la restauration du patrimoine en s'assurant de la qualité réelle des travaux réalisés. Pendant plusieurs années, les règles régissant l'industrie de la construction ont énormément limité la présence des artisans créateurs et restaurateurs sur tous les chantiers, en exigeant d'eux des cartes de compétence inappropriées pour les types de travaux nécessaires. Des ateliers d'artisans ont dû fermer leurs portes, entraînant la perte de compétences précieuses. Cette situation déplorable a été portée à l'attention du gouvernement québécois par le Conseil des métiers d'art. En décembre 2001, l'Assemblée nationale adoptait un amendement d'importance (loi 181) à la Loi du travail : depuis, les artisans professionnels membres du Conseil des métiers d'art sont exclus de la Loi du travail et peuvent installer leurs œuvres d'art librement sur les chantiers; les artisans spécialisés en restauration bénéficient de pareilles

exemptions pour mettre leur savoir-faire à profit. Nous croyons très important que la Ville assure la promotion et la reconnaissance des savoir-faire des artisans en matière de patrimoine pour garantir la qualité des travaux de restauration. Le Conseil des métiers d'art souhaite collaborer activement à cette initiative. Nous pensons, par exemple, que des banques de ressources spécialisées en restauration pourraient être mises à jour et rendues accessibles à la fois au grand public et aux décideurs municipaux en matière de restauration des biens et édifices publics.

- La Ville de Montréal doit devenir un gestionnaire exemplaire de son propre patrimoine. Propriétaire de multiples édifices, la Ville doit assumer ses responsabilités de façon exemplaire, que ce soit dans l'entretien au quotidien ou dans la rénovation et la réaffectation de bâtiments. Par exemple, plutôt que de se contenter de préserver certaines façades d'édifices présentant une valeur patrimoniale, ne devrait-on pas s'intéresser aussi à restaurer l'architecture et l'ornementation intérieure? La Ville doit donner l'exemple afin d'inciter les citoyens à adopter ces comportements exemplaires et protéger ainsi le patrimoine privé de Montréal.
- La Ville de Montréal doit développer de nouveaux outils pour la promotion de son patrimoine privé et public. Nous reconnaissons le grand intérêt de l'OPAM (Opération patrimoine architectural de Montréal) et encourageons la Ville à en accentuer la promotion. Nous croyons qu'il est urgent que la Ville ait recours à différents incitatifs pour protéger son patrimoine architectural privé : attendrons-nous que tous les escaliers en fer forgé de la ville aient été remplacés par des escaliers en aluminium et PVC comme l'indique la tendance actuelle? Nous sommes convaincus que c'est par la promotion de la richesse, de la valeur et de la beauté de notre patrimoine auprès du public que nous parviendrons le mieux à préserver la spécificité architecturale montréalaise. La future politique du patrimoine devrait selon nous présenter un volet innovateur du point de vue de la promotion.

CONCLUSION

Le patrimoine montréalais est un atout formidable pour la ville sur les plans tant économique et culturel que touristique. Cette richesse culturelle accumulée sur plus deux siècles est empreinte de tout le multiculturalisme caractéristique à Montréal, ville la mieux fournie en bâtiments historiques et ornements au Canada, en quantité comme en qualité. Ce patrimoine constitue un moteur économique créateur d'emplois et le demeurera dans les prochaines décennies. Voilà pourquoi la préservation et la valorisation du patrimoine montréalais sont devenues un enjeu stratégique depuis la création de la nouvelle ville.

Nous sommes en mesure de percevoir toute l'énergie positive et mobilisatrice que la nouvelle ville peut susciter, mais aussi les dangers d'une réorganisation, d'une décentralisation et d'un délestage des responsabilités pouvant mettre en danger les acquis de l'ancienne ville. Nous sommes très inquiets, par exemple, du fait que la gestion actuelle des dossiers patrimoniaux se fasse au niveau des arrondissements, ouvrant ainsi la porte à l'inégalité, au manque d'homogénéité dans le traitement de ces dossiers et à l'arbitraire possible dans les décisions des élus de chaque arrondissement. Il serait insensé que Montréal perde ses acquis en termes de gestion patrimoniale et soumette les édifices, monuments, objets et œuvres d'art à une seule gestion de proximité. Si tel est le prix à payer pour la création de la nouvelle ville de Montréal, nous sommes amenés à nous poser de très sérieuses questions sur les modalités de gestion de cette dernière.

Nous espérons que nos réflexions et recommandations contribueront à stimuler la production d'une politique du patrimoine qui soit à la hauteur de la richesse patrimoniale de la nouvelle ville de Montréal. Cette politique devra fournir des outils, des références et des cadres rigoureux afin que la véritable richesse de Montréal puisse profiter aux générations futures.

Conseil des métiers d'art

Le Conseil des métiers d'art du Québec